

PROCES VERBAL DU 8 JUILLET 2022

Présents : VANECK Marie-Pierre - GRANDVEAUX Francis - BLIN Céline PAYET Jean-Paul - BLAISE Jean-Luc - EPIS Laurence - CHARIS Sandrine - MASELLA Nicodémo - VICCHI Emmanuel - KRAUSS Céline - VINOT Nicolas - KUCZMARSKI Pierre-Damien

Excusées : GARÇON Sandrine - BONNE Stéphanie

Pouvoir : GARÇON à EPIS

N°28) AUTRES CONTRATS (1.4) : Avenant au contrat de réservation de repas avec l'entreprise API Traiteur

N°29) AUTRES CONTRATS (1.4) : Convention de mise à disposition d'un terrain communal en vue de l'exercice d'une activité commerciale

N°30) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) : Transfert de crédits

La séance est ouverte à 18h30

Avenant au contrat de réservation de repas avec l'entreprise API Traiteur

Conformément à l'article 8 du contrat initial établi le 8 juin 2021 avec l'entreprise API Traiteur, le présent avenant modifie l'article n°6.

Le prix du repas par enfant est fixé à 4.04 HT soit 4.26 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au contrat qui prendra effet le 1 septembre 2022

Adopté à l'unanimité

Convention de mise à disposition d'un terrain communal en vue de l'exercice d'une activité commerciale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société API TECH situé à Seichamps propose à la commune d'établir une convention en vue de l'exercice d'une activité commerciale.

Ce contrat a pour objet la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale AC163 au profit de Monsieur Frédéric DEPRUN, afin d'y installer un distributeur de pizzas

La redevance annuelle s'élève à 1200 € et renouvelable par tacite reconduction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat qui prendra effet le 1 janvier 2023

Contre : GARÇON Sandrine – BLIN Céline – VICCHI Emmanuel – CHARIS Sandrine – KRAUSS Céline

Abstention : BONNE Stéphanie

TRANSFERTS DE CREDITS

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de transférer dans la section d'investissement de l'opération 2003 « Aménagement Parking Varney » article 2315 à :
l'opération 2109 « Signalisation » article 2315 la somme de 5 000 €

Adopté à l'unanimité

Le Maire, Gérard VILLEMET :

Adjointe déléguée, VANECK Marie-Pierre